

## SPÉCIALITÉ « VOIRIE, RÉSEAUX, INFRASTRUCTURES »

---

### **ÉPREUVE DE RÉPONSE A DES QUESTIONS**

**NOTE OBTENUE : 14.00 / 20**

#### **Question 1**

a) Il est possible d'utiliser les déblais en remblais lors des travaux de voirie sous certaines conditions.

Ces matériaux, issus principalement du terrassement ou encore du fraisage d'enrobés des chaussées doivent être inertes, c'est à dire ne contenant ni amiante, ni HAP, ni tout autre pollution devant entraîner soin placement en décharge spécifique. Passés ces contrôles réglementaires, les matériaux peuvent être réemployés en remblais de terrassement. Les granulats provenant du fraisage des enrobés pourront quant à eux être introduits aux formules d'enrobés en centrale, sous réserve que ces matériaux recyclés présentent une rugosité satisfaisante afin d'envisager une bonne adhérence une fois les enrobés appliqués.

b) Les moyens pour introduire l'économie circulaire dans les chantiers de voirie sont nombreux. Tout d'abord, d'un point de juridique, les ordonnances 2015-899 et 2016-360 relatives à la commande publique, incitent les acheteurs publics à intégrer dans ses marchés des critères émanant de l'économie circulaire. Les critères d'attribution enveloppant une vision de développement durable favorisent l'économie circulaire.

De plus, les définitions des besoins, en accord avec l'économie circulaire peuvent être échangés et discutés en amont avec les différents opérateurs économiques concernés afin d'obtenir une meilleure appréhension des besoins.

c) Le développement durable dans les chantiers de voirie peut être intégré plus largement. Cités chronologiquement, on peut :

- associer les différents acteurs d'une opération, de façon à échanger le plus en amont possible sur les possibilités d'intégration de développement durable.
- imposer des critères techniques favorisant le développement durable lors de la définition du dossier de consultation afin d'avoir une notation plus sensible au mieux disant qu'au moins disant, comme par exemple, le réemploi des matériaux de chaussée ou encore les granulats de sa couche.

#### **Question 2**

a) Technicien territorial au sein du service voirie de la ville de Technville, je vous propose la solution d'aménagement du plan 1 ci-joint afin de réduire la vitesse dans le carrefour, de sécuriser les piétons tout en conservant les feux tricolores.

b)

Le technicien territorial

Service voirie

Ville de Techniville

Le 12 avril 2018,

A l'attention du Directeur

Note concernant le projet d'aménagement du carrefour Bd. Adolphe PICARD

Rue Julia BARTET

Bd. Du Chemin de fer

Avenue Pierre Larousse

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour devant respecter les critères de réduction de vitesse et de sécurité des piétons tout en conservant les feux tricolores, il a été envisagé et proposé les solutions suivantes :

- Réduction de la taille de la zone de conflit par élargissement des trottoirs.
- Création d'îlots séparateurs de voies permettant le refuge des piétons.
- Pose de bandes podotactiles et potelets afin de prévenir les personnes à mobilités réduites.
- Création de zones de sas pour les cyclistes aux abords des feux.

Afin de mieux envisager l'aménagement du carrefour et étant donné sa complexité (5 branches), il sera procédé à une étude concernant les différents feux (bus, piétons, voitures, cyclistes)

De plus, pour compléter cette étude et afin de proposer une circulation la plus fluide possible, il sera proposé de confier la mission du réglage des feux à une entreprise spécialisée ayant connaissance du respect de la réglementation.

c) se référer à l'annexe du plan 2

## Question 3

a) Sur le tableau ci-dessous, vous trouverez les avantages et les inconvénients de l'enfouissement des réseaux :

Avantages	Inconvénients
- Pas d'impact visuel	- Création d'une tranchée avec réglementation spécifique (profondeur, type de remblais, espacement de réseaux)
- Capacité d'observation ponctuelle de la surcapacité de transport de 200%	- Plus couteuse que la solution aérienne
- Diminution des pertes électriques de $\frac{1}{4}$ par rapport à l'aérien.	- Effets néfastes liées aux conditions d'exécutions : poussières, passage d'engin)
- Annulation du champ électrique	

b)

Le technicien territorial

Service voirie

Ville de Techniville

Le 12 avril 2018,

A l'attention du Directeur

### Ensemble des préconisations pour assurer une qualité de service d'usage malgré les travaux des concessionnaires

Afin de garantir la meilleure qualité de service aux usagers pendant les travaux des différents concessionnaires, il sera nécessaire de respecter les règles en vigueur et de les appliquer aux différentes entreprises intervenantes sur les travaux de réseaux.

En effet, veiller à un respect de ces règles réduit le risque d'endommagement et de désordres éventuels. Les nouvelles mesures concernant l'AIPR (autorisation intervention à proximité des réseaux) définissent ces règles.

Des réunions avec tous les concessionnaires présents sur la commune seront nécessaires périodiquement afin d'établir des plannings communs pour réduire l'impact et optimiser les différents travaux.

Enfin, le service communication sera associé afin de diffuser les travaux.